

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du mardi 2 juillet 2019**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation: 28/06/2019  
Début de la séance : 17h40  
Fin de la séance : 18h24  
Nombre de votants : 8

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Présidée par :** A.VERRIER

**Objet :** 5 - Revenu de Solidarité Active 2019. Conseil Départemental de la Somme. Convention.

**Membres présents :** Mmes VERRIER, BERGER, MM. CASILE, GAY, LACOUR, Mmes MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

**Membres empêchés :**

Mme FOURÉ, M. DÈCLE, Mme DELOISON, M POLLAK, Mmes HAMADI, LECLERCQ  
se sont excusés.  
Mme LION-LEC.

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du mardi 2 juillet 2019**

Point n° 5

Objet : Revenu de Solidarité Active 2019. Conseil Départemental de la Somme.  
Convention.

Considérant que le CCAS d'Amiens a répondu à l'appel à projets 2017-2019 Insertion et Logement du Conseil Départemental de la Somme,

Considérant que le CCAS d'Amiens a été retenu pour l'accompagnement social de public isolé amiénois bénéficiaire du RSA, pour un montant annuel de 201 000 € pour 1 435 orientations,

Considérant que le CCAS d'Amiens a été retenu pour la mise en œuvre du Diagnostic illettronisme des bénéficiaires du RSA pour l'année 2019 pour un montant annuel de 25 000 € pour 100 diagnostics,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°4 du conseil d'administration du CCAS en date du 4 juin 2014 donnant délégation à la vice-présidente,

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> septembre 2008 généralisant les politiques d'insertion relative à l'orientation des bénéficiaires,

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, modifiée par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale consolidée par l'ordonnance du 12 mars 2007,

Vu le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active,

Vu le PACTE POUR LE BIEN VIVRE A AMIENS et son sous axe « Faciliter l'insertion économique et sociale »,

Vu la convention pluriannuelle 2017-2019 entre le Conseil Départemental de la Somme et le CCAS d'Amiens portant sur l'accompagnement des allocataires RSA,

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du mardi 2 juillet 2019**

Vu l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2017-2019 entre le Département de la Somme et le CCAS d'Amiens qui a modifié la convention « Accompagnement des bénéficiaires du RSA, public isolé Amiens » passée entre le Département et le Bénéficiaire et validée lors de la Commission Permanente du 3 avril 2017,

Vu la convention financière pour l'année 2019 définissant les conditions et modalités des missions et de financement pour les deux actions suivantes :

- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- La réalisation du diagnostic illettrisme des bénéficiaires du RSA.

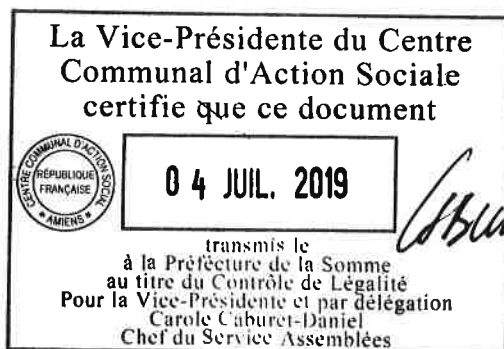
**DÉLIBÈRE**

Article 1 : La convention financière pour l'année 2019 définissant les conditions et modalités des missions et de financement de l'accompagnement des allocataires RSA et la réalisation du diagnostic illettrisme est approuvée.

Article 2 : La Vice-Présidente du CCAS d'Amiens est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, **02 JUL 2019**



Annie VERRIER

*(Signature)*

**Adopté à l'unanimité**